Année européenne de l'éducation et la formation tout au long de la vie, 1996 (déc. 2493/95/CE). Rapport

1999/2163(COS) - 13/07/2000

La commission a adopté le rapport de Mme Cristina GUTIÉRREZ CORTINES (PPE-DE, E) sur le rapport de la Commission sur l'Année européenne de l'éducation et de la formation tout au long de la vie (1996). La commission déplore le lancement tardif des activités prévues dans le cadre de l'Année européenne de la formation tout au long de la vie et estime que les procédures permettant le lancement des actions communautaires devraient, à l'avenir, être accélérées. Elle souligne que la formation générale ne revêt pas seulement une importance majeure pour l'épanouissement personnel dans la perspective d'une amélioration des opportunités futures, mais qu'elle représente également un élément-clé pour les États membres si ceux-ci veulent pouvoir relever les défis de la concurrence mondiale. La commission regrette dès lors que le budget de l'Année européenne de l'éducation et de la formation tout au long de la vie (1996) ait été limité à 8,4 millions d'euros pour les 15 États membres et leurs trois partenaires de l'EEE. Elle déplore également l'absence de données qualitatives dans le rapport de la Commission et invite cette dernière à améliorer à l'avenir la qualité de ses rapports d'évaluation. La Commission est par ailleurs invitée à définir de manière plus précise dans les prochains programmes les différents concepts et aspects de la formation professionnelle et de la formation tout au long de la vie et à mettre rapidement en oeuvre des programmes d'action et des mesures spécifiques dans le cadre d'une stratégie d'éducation et d'apprentissage tout au long de la vie, et ce en coordination avec les programmes Socrates II et Leonardo. Enfin, le rapport invite la Commission à inscrire au nombre des projets prioritaires la formation professionnelle dans les secteurs où il existe le plus de besoins en termes d'innovation et de changement.